

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 mai 2014 à 20 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014 (176.4 C.M.)
  - 6.2. Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2013
  - 6.3. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Avis de motion – Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie
8. **Transport**
  - 8.1. Balayage des rues du village
  - 8.2. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
  - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
  - 8.4. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
  - 8.5. Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2014-2015
  - 8.6. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2014-2015
  - 8.7. Monsieur Gervais St-Pierre – Acquisition d'une partie de l'emprise excédentaire de route 132
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Adoption du rapport annuel 2013 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Demande de dérogation mineure #2014-02 de Monsieur Alain Deschênes situé au 220, route 132
  - 10.2. Adoption des règlements en urbanisme
    - 10.2.1. Règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
    - 10.2.2. Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
    - 10.2.3. Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction
  - 10.3. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2014
  - 10.4. Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle
  - 10.5. Comité pour la sauvegarde du quai – Réfection du quai
  - 10.6. Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2014-2015
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2014
  - 11.2. Réfection de la toiture au centre communautaire
  - 11.3. Formation d'un comité local relative à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
  - 11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité
  - 11.5. Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
12. **Suivi de la dernière période de questions**

**13. Divers**

- 13.1. Marielle Beaulieu – Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane
  - 13.2. Ferme du Littoral – Offre d'achat sur le lave-vaisselle commerciale
  - 13.3. Réjean Ratté – Réclamation suite à l'infiltration d'eau dans le sous-sol de sa résidence
  - 13.4. Comité attraction-rétention de la Matanie
  - 13.5. Orléans Express – Modifications d'horaires et d'abandons de services
  - 13.6. Installation de panneaux de signalisation – Traverse d'animaux
- 14.** Période de questions du public
- 15.** Levée de l'assemblée

**2014-065      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 mai 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation des procès-verbaux*

**2014-066      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 avril 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2014-067      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 avril dernier à 19h00;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 avril 2014 à 19h00 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2014-068      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 17 avril dernier à 20h00;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 17 avril 2014 à 20h00 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes*

**2014-069      APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2014 :

Liste des comptes à payer au 30 avril 2014	23 110,89	\$
Liste des comptes payés d'avril 2014 (paiements directs préautorisés et chèque #5868)	1 368,96	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3715 au #3737)	11 593,21	\$
<b>Total des comptes au 30 avril 2014</b>	<b>36 073,06</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.

*5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

- Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle;
- Fonds de visibilité Cartier 2014;
- Vente du lave-vaisselle commerciale.

*6.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014 (176.4 C.M.)*

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

*6.2 Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2013*

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2013 conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Ces indicateurs de gestion sont disponibles au bureau de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

*6.3 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale*

**2014-070      FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*7.1 Avis de motion – Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02**

Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un règlement sur la qualité de vie sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une présentation sommaire du projet de règlement est également faite.

Les élus des municipalités du secteur ouest de la MRC de La Matanie sont invités à participer à la rencontre d'information sur le projet de règlement sur la qualité de vie qui aura lieu à Saint-Ulric le 6 mai prochain à 19h00 au centre des loisirs.

#### *8.1 Balayage des rues du village*

##### **2014-071 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE**

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique avec aspirateur;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 6 heures;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire de 145\$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.2 Nivelages des chemins municipaux (mise en forme)*

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

##### **2014-072 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler pour une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux par « Les Entreprises Yvon d'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 98\$. Le nombre d'heures requis pour ces travaux printaniers est estimé à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La conseillère, Madame Sylvie Bouffard, demande que les trous dans le 3<sup>e</sup> Rang soient bouchés à la petite pelle.

#### *8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux*

##### **2014-073 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 5 000 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 35%) chez « Colt Hydro-Ensemencement » au montant de 0,32\$/litre (1 600\$) plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 140 mètres en face des résidences et aux intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.4 Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux*

##### **2014-074 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la réalisation des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux. Un prix fixe du kilomètre sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 août 2014. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Ouella-Ouellet;
- Entreprise Daniel Duchaine;
- Weed Man Matane (Entreprise Harold Labrie).

Le devis tel que présenté est accepté et tient compte de l'équipement proposé par le soumissionnaire pour effectuer le travail (fauchage et broyage ou simplement fauchage). Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 22 mai 2014 à 11h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.5 Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2014-2015*

##### **2014-075      ACHAT DE SEL DÉGLACAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015**

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglacage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2014-2015;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglacage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'acheter environ 15 tonnes métriques de sel de déglacage chez « Mines Seleine » au montant de 106,50\$ la tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.6 Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2014-2015*

##### **2014-076      ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2014-2015**

Considérant la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » en date du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif au montant de 9,25\$ la tonne métrique livré et tamisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 9,25\$ la tonne métrique livrée et tamisée. Le besoin est estimé à 300 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.7 Monsieur Gervais St-Pierre – Acquisition d'une partie de l'emprise excédentaire de route 132*

##### **2014-077      MONSIEUR GERVAIS ST-PIERRE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE EXCÉDENTAIRE DE LA ROUTE 132**

Considérant que dans une lettre datée du 14 avril dernier, Monsieur Gervais St-Pierre désire acquérir une partie de l'emprise excédentaire de la route 132 sur les lots P-232 et P-233 afin d'augmenter les dimensions de son terrain situé au 187 route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant que pour ce faire, le *Ministère des Transports du Québec (MTQ)*, devra procéder par transfert de gestion à la municipalité pour cette parcelle de terrain en question;

Considérant que le demandeur devra faire préparer, à ses frais, par un arpenteur-géomètre un plan où seront indiquées les parties d'emprise faisant l'objet du transfert de gestion auquel devra être jointe une description technique;

Considérant que suite à la réception de ces documents par le MTQ, ce dernier pourra procéder par décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* au transfert de gestion à la municipalité de cette parcelle de terrain;

Considérant que suite à ce transfert de gestion, la municipalité pourra procéder à la fermeture de cette partie de l'emprise de la route visée et transférer par acte notarié au propriétaire adjacent;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'aviser le demandeur que la municipalité de Baie-des-Sables a l'intention de lui rétrocéder gratuitement la parcelle de terrain visée par la présente lorsque toutes les modalités nécessaires avec le MTQ seront accomplies. Cette cession est conditionnelle à l'obtention d'un droit de passage public pour l'emplacement de l'ancien sentier pédestre.

Que copie de cette résolution soit transmise au demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *9.1 Adoption du rapport annuel 2013 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action*

### **2014-078 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013**

Considérant la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que les objectifs de cette stratégie est de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2013 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et d'autoriser sa transmission par voie électronique au *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.1 Demande de dérogation mineure #2014-02 de Monsieur Alain Deschênes situé au 220, route 132*

### **2014-079 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2014-02 DE MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 220, ROUTE 132**

Considérant la demande de dérogation mineure #2014-02 formulée par Monsieur Alain Deschênes ayant comme objet la construction d'un garage annexé à la résidence et implanté en partie dans la marge de recul avant sur l'immeuble situé au 220, route 132, lots 366-1 et P-366 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7900-44-8688 au rôle d'évaluation;

Considérant que le demandeur désire renouveler un permis délivré en 2013 par erreur par le personnel responsable de l'émission des permis en lui conférant à tort un droit acquis pour son implantation au même titre que la résidence;

Considérant que les travaux sont déjà débutés par le demandeur;

Considérant que le demandeur désire poursuivre les travaux de construction d'un garage annexé à la résidence et implanté en partie dans la marge de recul avant;

Considérant que l'article 9.2.1 du Règlement de zonage numéro 2008-06 de la municipalité précise qu'il est interdit d'ériger des bâtiments complémentaires dans la marge de recul avant lorsque celle-ci est établie à 14 mètres pour les terrains adjacents à la route 132 et situés en dehors du périmètre urbain;

Considérant que le garage projeté serait approximativement à 11 mètres de la limite de l'emprise de la route 132 alors que le bâtiment principal bénéficiant d'un droit acquis est implanté à 7,18 mètres de la limite de l'emprise de la route 132;

Considérant que l'empiètement du garage projeté dans la marge de recul avant sera de 3 mètres.

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu des travaux légalement autorisés par erreur et déjà amorcés par le demandeur;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences du secteur et de la nature des travaux visés par la présente demande;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de renouvellement de permis;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2014-02 formulée par Monsieur Alain Deschênes dans son procès-verbal du 22 avril 2014;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 15 avril 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2014-02 formulée par Monsieur Alain Deschênes ayant comme objet la construction d'un garage annexé à la résidence et implanté en partie dans la marge de recul avant sur l'immeuble situé au 220, route 132, lots 366-1 et P-366 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7900-44-8688 au rôle d'évaluation.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 10.2 Adoption des règlements en urbanisme

**2014-080**     **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-3 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-1 9.1) la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement numéro 2008-05 sur le Plan d'urbanisme* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* a été modifié par le règlement numéro 198-10-2013 entré en vigueur le 23 décembre 2013;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables est concernée par ladite modification et doit en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables peut également modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) pour tenir compte de l'évolution de son territoire;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables entend profiter de ladite modification pour créer une nouvelle affectation destinée à la villégiature forestière et y déterminer les types d'activités compatibles, compatibles avec conditions ou incompatibles;

Attendu que suite à l'adoption d'un projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Damien Ouellet, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2014-081**     **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-1 9.1) la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage portant numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* a été modifié par le règlement numéro 198-10-2013 entré en vigueur le 23 décembre 2013;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables est concernée par ladite modification et doit en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) adopter des règlements de concordance, dont des modifications à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables a notamment profité de la modification à son plan d'urbanisme pour créer une nouvelle affectation destinée à la villégiature forestière et y déterminer les types d'activités compatibles, compatibles avec conditions ou incompatibles;

Attendu qu'en vertu de l'article 110.4 ou 110.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme lorsqu'il fait l'objet d'une modification;



Attendu que le règlement de zonage de la municipalité doit faire l'objet de modification pour être concordant au plan d'urbanisme;

Attendu qu'il y a lieu de profiter de la modification du règlement de zonage pour apporter divers changements, dont l'ajout de dispositions relatives à la gestion du développement des résidences de tourisme;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que suite à l'adoption d'un deuxième projet de règlement, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans les huit (8) jours de la publication de l'avis;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Sylvie Bouffard, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2014-082     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* portant le numéro 2008-09 pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* a été modifié par le règlement numéro 198-10-2013, entré en vigueur le 23 décembre 2013;

Attendu que la modification du schéma d'aménagement et de développement agrandit le secteur du périmètre d'urbanisation de la municipalité où la présence de l'aqueduc ou de l'égout est un préalable à la construction;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables est concernée par ladite modification et doit en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* adopter des règlements de concordance;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables a modifié à son plan d'urbanisme pour rendre obligatoire la desserte au service municipal d'aqueduc dans un secteur situé en bordure de la route du Cimetière, en dehors du périmètre d'urbanisation;

Attendu qu'en vertu de l'article 110.4 ou 110.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme;

Attendu que le *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* doit être modifié en conséquence;

Attendu que suite à l'adoption d'un projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Dany Fortin, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 10.3 Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2014

#### 2014-083 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2014

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. »;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2014;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2014 est de 25 571,71\$;

Considérant qu'il reste un solde non affecté de 40,09\$ des années passées;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 24 avril 2014 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

<b>VOLET I</b>	
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant</b>
École Assomption de Baie-des-Sables	238,10\$
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	79,40\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables	714,30\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	555,55\$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	634,90\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables	1 190,40\$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	238,10\$
Dekhockey Baie-des-Sables	238,10\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables	476,20\$
La Fabrique de Baie-des-Sables	555,55\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables	79,40\$
<b>TOTAL – VOLET I</b>	<b>5 000,00\$</b>

<b>VOLET II</b>				
<b>(montant disponible en 2014 : 20 571,71\$ + 40,09\$ = 20 611,80\$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et balcons en fleurs)	7 800,00\$	0,00\$	7 800,00\$	0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	2 420,00\$	0,00\$	1 815,00\$	605,00\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame (Restauration des mobiliers de jardin, entretien des plantations et meuble de bingo)	510,00\$	0,00\$	510,00\$	0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Module de jeux extérieur pour les jeunes)	7 681,80\$	0,00\$	5 761,35\$	1 920,45\$

Chorale de la Baie (Ordinateur portable pour la projection)	400,00\$	0,00\$	400,00\$	0,00\$
Comité culturel de Baie-des-Sables (Achat de films et documentaires)	300,00\$	0,00\$	300,00\$	0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Aide au loyer du local)	1 500,00\$	0,00\$	1 500,00\$	0,00\$
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET II</b>	<b>20 611,80\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>18 086,35\$</b>	<b>2 525,45\$</b>
<b>SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)</b>	<b>0,00\$</b>			

Les aides financières dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante (sauf exception) lorsqu'elle excède la somme de 1 000 \$ : 75% du montant à la signature de l'entente et 25% au dépôt du rapport final. Dans le cadre du projet de Dekhockey Baie-des-Sables pour le volet II, le montage financier devra être révisé afin de respecter le cadre budgétaire disponible.

Il est également résolu de remercier les membres du comité d'analyse et la Corporation de développement pour leur travail.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.4 Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle*

#### **2014-084 PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE**

Considérant la volonté du conseil municipal d'attirer de nouvelles familles en vue de maintenir et développer les services locaux à la population telle que les services éducatifs et de garde (école, garderies), de soins de santé (CLSC), postaux (bureau de poste), financiers (Caisse Desjardins) et de vente au détail (dépanneur, station-service, épicerie, quincaillerie, etc.);

Considérant que l'implantation de nouvelles familles à Baie-des-Sables permettrait de maintenir et améliorer la vitalité de la communauté (activités sociales, récréatives, sportives et culturelles)

Considérant que la pérennité de la municipalité passe par l'augmentation de la population et de l'assiette de taxation;

Considérant que la venue de nouveaux arrivants aiderait à la relève entrepreneuriale dans le milieu et à combler les besoins de main d'œuvre des entreprises locales existantes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'autoriser la préparation et la rédaction d'un règlement décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle d'un secteur à revitaliser incluant la rue des Souvenirs. Le crédit de taxes sera l'équivalent à 100% du montant des taxes foncières suite à la construction d'une résidence pour une période d'une année. Le conseil municipal pourra réévaluer et réorienter son incitatif annuellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.5 Comité pour la sauvegarde du quai – Réfection du quai*

#### **2014-085 COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU QUAI – RÉFECTION DU QUAI**

Considérant que dans une lettre datée du 2 avril 2014, le comité pour la sauvegarde du quai désire connaître la position des élus municipaux dans le projet de réfection du quai de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de manifester l'intérêt du conseil municipal à travailler dans ce dossier pour l'obtention d'une aide financière importante pour la réfection du quai de Baie-des-Sables tout en respectant la capacité financière de la municipalité et ses priorités d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.6 Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2014-2015*

### **2014-086 COTISATION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2014-2015**

Considérant que l'adhésion à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie permet d'inscrire la municipalité de Baie-des-Sables dans le guide touristique officiel annuel de la Gaspésie et sur le site Internet;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de renouveler la cotisation de base pour la municipalité auprès de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie pour la période 2014-2015 au montant de 423,11\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2014*

### **2014-087 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2014**

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2013-204;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2014 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 2 juin au 20 juin 2014;
- Fiche d'inscription complétée et signée par les parents, à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 30\$ par enfants pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription;
- Période d'opération : du 2 juillet au 8 août 2014 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8h00 à 17h30 (9h30 par jour);
- Des pénalités de 10\$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.2 Réfection de la toiture au centre communautaire*

Les soumissions en main seront revalidées afin de tenir compte exclusivement de la construction de la véranda au-dessus de la galerie du côté sud du bâtiment. De plus, une soumission sera demandée à Ébénisterie aux Bois-Francis enr (Monsieur Denis Dubé) pour ces travaux.

### *11.3 Formation d'un comité local relative à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*

#### **2014-088      FORMATION D'UN COMITÉ LOCAL RELATIVE À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES (MADA)**

Considérant l'engagement pris dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en vertu de la résolution #2013-119;

Considérant qu'il a lieu de former un comité de pilotage local MADA;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de pilotage local MADA :

- Monsieur Denis Santerre, maire;
- Madame Huguette Marcoux, directrice générale adjointe;
- Monsieur Gilles Ratté;
- Madame Monique A. Roy;
- Monsieur Éric Chamberland;
- Un représentant de l'Office municipal d'habitation (OMH), soit Madame Diane Beaulieu et/ou Monsieur Régis Dionne.

Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la chargée de projet MADA de la MRC de La Matanie, Madame Vanessa Caron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.4 Participation et planification de la semaine de la municipalité*

#### **2014-089      PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2014 sous le thème « J'y participe! »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter la population à un 5 à 7 le vendredi 6 juin 2014 à la salle du centre communautaire;
- Offrir un goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.);
- Faire la promotion des produits du terroir locaux;
- Effectuer une présentation du site Internet de la municipalité;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Demander aux organismes locaux de présenter leurs activités et rendre un hommage à un de leurs membres, si désiré;
- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 2 juin 2014;
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants et leur remettre une pochette d'information;
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Inscrire les activités prévues dans le site Web du Ministère des Affaires municipales et en faire la promotion dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.5 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin*

**2014-090     PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN**

Considérant qu'il a lieu de souligner et de valoriser des gens dévoués qui offrent généreusement leur temps au développement du loisir et du sport dans notre communauté;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de soumettre les candidatures suivantes au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin édition 2014 :

- Monsieur Israël Beaulieu, président de Dekhockey Baie-des-Sables (volet régional);
- Madame Louise Bélanger, présidente du Club de ski de fond de Baie-des-Sables (volet régional).

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12. Suivi de la dernière période de questions*

Aucune question n'avait été soulevée.

*13. Divers*

*13.1 Marielle Beaulieu – Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane*

**2014-091     MARIELE BEAULIEU – DEMANDE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'APRÈS-BAL DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE MATANE**

Considérant la demande par courriel en date du 14 avril 2014 de Madame Marielle Beaulieu pour la location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'appliquer intégralement la politique de location actuellement en vigueur (et le tarif de location) et d'exiger la signature du contrat de location par un adulte responsable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.2 Ferme du Littoral – Offre d'achat sur le lave-vaisselle commerciale*

**2014-092     FERME DU LITTORAL – ACCEPTION DE L'OFFRE D'ACHAT DU LAVE VAISSELLE COMMERCIALE ET ACHAT D'UNE CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE USAGÉE**

Considérant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* relatif à l'aliénation de bien par une municipalité;

Considérant l'état de fonctionnement actuel du lave-vaisselle commercial inutilisé;

Considérant l'état de fonctionnement d'une vieille cuisinière électrique au centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- d'accepter l'offre d'achat de la Ferme du Littoral en date du 23 avril 2014 pour le lave-vaisselle commerciale au montant de 250 \$ plus les taxes. Aucune garantie n'est offerte sur cet équipement. Le transport est à la charge de l'acheteur.
- d'autoriser l'achat d'une cuisinière électrique usagée au montant approximatif de 75 \$ pour le centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.3 Réjean Ratté – Réclamation suite à l'infiltration d'eau dans le sous-sol de sa résidence*

**2014-093 RÉJEAN RATTÉ – RÉCLAMATION SUITE À L'INFILTRATION D'EAU DANS LE SOUS-SOL DE SA RÉSIDENCE**

Considérant que Monsieur Réjean Ratté réclame à la municipalité les dommages subi au mois d'avril dernier à sa propriété située au 134 route 132, suite à l'infiltration d'eau dans le sous-sol de sa résidence;

Considérant que la municipalité ne considère pas être responsable de cette infiltration d'eau;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de refuser la réclamation de Monsieur Réjean Ratté et de lui recommander d'effectuer une réclamation auprès de ses assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.4 Comité attraction-rétention de la Matanie*

Le maire invite les élus à participer au comité attraction-rétention de la Matanie. La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 5 juin 2014 à 13 h 30 à la salle de conférence du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane.

*13.5 Orléans Express – Modifications d'horaires et d'abandons de services*

**2014-094 ORLÉANS EXPRESS – MODIFICATIONS D'HORAIRES ET D'ABANDONS DE SERVICES**

Considérant qu'Orléans Express déposera le 12 mai prochain une demande auprès de la *Commission des Transports du Québec (CTQ)* dans le but de réduire ses trajets sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie;

Considérant que les circuits seraient coupés de moitié et que l'entrée en vigueur de ce changement souhaitée par Orléans Express serait le 6 juillet 2014;

Considérant que les services offerts par l'autobus voyager sont essentiels aux besoins de notre région, tant pour le transport de personnes que le transport de colis;

Considérant l'absence de transport collectif existant pour répondre aux besoins du milieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de demander à Orléans Express de reconsidérer la diminution de service en Gaspésie et de conserver la totalité des arrêts sur le circuit.

Que copie de cette résolution soit transmise à Orléans Express et à la CTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.6 Installation de panneaux de signalisation – Traverse d'animaux*

**2014-095 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LE 4<sup>E</sup> RANG EST – TRAVERSE D'ANIMAUX**

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'installer deux (2) panneaux de signalisation mentionnant la traverse d'animaux pour la ferme située au 466, 4<sup>e</sup> Rang Est au coût approximatif de 150\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Baie-des-Sables;
- Fonds « Initiatives du milieu rural »;
- Les Fleurons du Québec (reconnaissance).

*15. Levée de l'assemblée*

**2014-096      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la session à 22h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
Maire